



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 16 juillet 2024

FRANCE 2030 : LANCEMENT D'UN APPEL À MANIFESTATION D'INTERET VISANT À REDUIRE L'USAGE DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Dans le cadre de la stratégie Écophyto 2030 publiée en mai dernier, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, le ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des territoires, le ministère de l'Industrie et de l'Energie, avec le secrétariat général pour l'investissement, en charge de France 2030, lancent l'appel à manifestation d'intérêt « **Prise de risque Amont Aval et Massification de pratiques visant à réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques sur les exploitations agricoles** » (PRAAM) ce 16 juillet 2024. Il préfigure un futur appel à projets doté de 90 millions d'euros.

Inscrit dans la stratégie Écophyto 2030, ce nouvel appel à manifestation d'intérêt ouvert jusqu'au 29 novembre 2024 vise à **accélérer le déploiement et la massification de solutions alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, à l'échelle d'un territoire**. Ce dispositif doit accompagner le passage entre le stade de la recherche appliquée, sur quelques fermes pilotes, et la généralisation de méthodes éprouvées (la « massification »). Cette étape essentielle justifie un appui de la part du gouvernement pour faciliter l'adoption et la généralisation de pratiques vertueuses mais qui peuvent être perçues comme sources de risque par les producteurs. Il vise également à soutenir des projets d'expérimentation de formes innovantes de contractualisation et de dispositifs couvrant la prise de risque en lien avec les changements de pratiques.

L'appel à manifestation d'intérêt est un préalable au lancement d'un appel à projets doté de 90 millions d'euros de France 2030 prévu au 1^{er} semestre 2025. **L'objectif est d'accompagner les futurs porteurs de projets identifiés dans cet AMI et d'adapter le cahier des charges de cet appel à projets de façon à répondre au mieux aux besoins des acteurs**. Le recours aux technologies d'intelligence artificielle (IA) pour l'acquisition, la collecte et le partage de références sur les pratiques vertueuses sera notamment encouragé dans ce futur appel à projets.

L'appel à manifestation d'intérêt, opéré pour le compte de l'Etat par Bpifrance, est ouvert à compter du 16 juillet 2024

<https://www.bpifrance.fr/nos-evenements/appele-a-manifestation-dinteret-praam-prise-de-risque-amont-aval-et-massification-de-pratiques-visant-a-reduire-lusage-des-produits-phytopharmaceutiques-sur-les-exploitations-agricoles-0>

Cet appel à projet est l'un des nombreux dispositifs prévus dans le cadre de la stratégie Écophyto 2030, publiée le 6 mai dernier, afin de donner à tous les agriculteurs les moyens de la transition vers des modes de production réduisant les risques et les usages des produits phytopharmaceutiques, par le développement de méthodes alternatives et le renforcement de leur accompagnement dans le changement de pratiques.

En savoir plus sur [Écophyto 2030](#).

CONTACTS PRESSE

Cabinet de Marc Fesneau - cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Cabinet de Christophe Béchu - presse@ecologie.gouv.fr

Cabinet de Roland Lescure – presse@industrie.gouv.fr

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher - cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement - presse.sgpi@pm.gouv.fr

Bpifrance - presse@bpifrance.fr

À propos de France 2030

- **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50% de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement.
- **Est mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : france2030.gouv.fr | @SGPI_avenir